



Mayenne



Conseil individuel
Formation collective



Nous contacter



Nous contacter



Objectifs

Aider le dirigeant à formaliser puis mettre en oeuvre un projet (transmission, déménagement, recrutement, développement d'une nouvelle activité/produit...) ou une stratégie de développement



Descriptif

Pré-requis obligatoire : avoir suivi CAPEA Action

Dispositif alliant la formation collective (X 10 jours) et le conseil individuel en entreprise (X 24 visites ou demi-journées en entreprise)

Groupe régional

Le conseil HT est pris en charge à 50% par la Région des Pays de la Loire

La formation est prise en charge par le fonds d'assurance formation dont dépend l'entreprise

